

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 4 mars 2020 de M^{mes} et MM. Florence Kraft-Babel, Patricia Richard, Nicolas Ramseier, Pierre de Bocard, Stefan Gisselbaek, Michèle Roulet, John Rossi, Rémy Burri, Simon Brandt, Georges Martinoli et Véronique Latella: «Quartier des Pâquis, en finir avec l'enlaidissement et le gâchis».

Rapport de M. Pierre-Yves Bosshard.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement lors de la séance du 7 octobre 2020 de notre Conseil. Elle a été traitée lors des séances de commission des 2 février, 2 mars, 4 et 25 mai 2021, sous la présidence de M. Pierre de Bocard. Le rapporteur remercie ici officiellement et chaleureusement le procès-verbaliste, M. Christophe Vuilleumier, pour la qualité de ses notes de séances, ainsi que toutes les personnes auditionnées.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la vespasienne envahissante sur la place de la Navigation, véritable verrue de la place;
- la forêt inextricable de panneaux d'interdiction de circuler derrière le Palais Wilson et l'Hôtel Président, ainsi que le labyrinthe de circulation aussi insensé qu'inutile imposé aux habitants pour accéder à leurs habitations ou aux commerces;
- le couac de la fermeture de la rue de Berne et de ses aménagements en tronçons incohérents;
- la bétonnisation contestée de la place Plantamour;
- la crainte de devoir bientôt ajouter un autre chantier d'enlaidissement à cette triste liste;
- une pétition des habitant-e-s demandant une requalification des aménagements du quartier des Pâquis,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif,

- la disparition de la vespasienne de la place de la Navigation pour rendre l'espace aux habitants et à son marché, ainsi que son remplacement ailleurs par des installations sanitaires non invasives;
- une étude pour un plan de circulation logique devant l'Hôtel Président ne gâchant pas le paysage avec une prolifération de panneaux de circulation et des boucles inutiles;

- la suppression des bornes de la rue de Berne pour en refaire une rue continue, ainsi que la végétalisation de celle-ci;
- la renaturation de la place Plantamour;
- le déploiement de toute mesure permettant de faire du quartier des Pâquis un quartier accueillant, convivial, aménagé avec charme, tant pour ses habitants que pour les nombreux touristes qui y défilent chaque année.

Séance du 2 février 2021

Audition de M^{me} Florence Kraft-Babel, motionnaire

La motionnaire explique qu'elle habite le quartier et qu'elle a assisté à des évolutions navrantes. Elle mentionne que certains aménagements contredisent la convivialité de ce quartier avec des éléments qui l'enlaidissent, comme «les vespasiennes de M. le conseiller administratif Ferrazino» qui trônent au milieu d'une place dédiée à la rencontre et aux commerçants. Elle remarque que ce type d'aménagement constitue une dévalorisation des lieux. Elle signale ensuite que devant l'Hôtel Wilson se trouve une forêt de panneaux d'interdiction suite à une proposition d'aménagement d'une «association d'extrême gauche». Elle observe ensuite que dans la rue des Pâquis les voitures roulent d'abord à droite avant d'être dirigées vers la gauche en franchissant un itinéraire de vélo, ce qui est dangereux. Elle indique ensuite que la rue de Berne, à proximité de l'école, est bordée d'un alignement de poteaux donnant une impression carcérale à l'ensemble, avec des limitations de vitesse divergentes. Elle mentionne que tout le monde s'y perd.

Elle déclare que cette motion vise donc à juguler la laideur des aménagements, voire à supprimer la vespasienne se trouvant au centre d'un lieu de rencontre, de revoir le plan de circulation devant l'Hôtel Wilson et d'imaginer des aménagements plus esthétiques, avec de la végétalisation, comme dans le canton de Vaud. Elle précise qu'il est également question de végétaliser la place Plantamour qui a été complètement bétonnée. Elle pense en outre qu'un plan d'aménagement global serait le bienvenu pour ce quartier.

Une commissaire déclare imaginer que les panneaux ont une utilité pour la circulation. Elle se demande s'il ne faudrait pas placer une indication «cul-de-sac» devant l'école. Elle évoque la vespasienne en rappelant que ce type d'aménagement est tellement cher qu'il serait peut-être préférable de la rhabiller avec de la végétation.

La motionnaire répond être ouverte à la discussion en mentionnant qu'il faut faire quelque chose pour pallier ce genre de choses. Elle indique que de nombreuses personnes sont très fâchées et critiquent très vertement les élus

municipaux. Elle se demande si des potagers urbains ne pourraient pas être envisagés devant l'école. Elle doute également que ces panneaux soient très didactiques pour les enfants et elle se demande si un aménagement plus pédagogique n'est pas envisageable.

Le président mentionne que les aménagements urbains doivent être compréhensibles.

Une commissaire rappelle que l'association SURVAP s'était beaucoup battue pour avoir ce bout de zone 20 dans la rue de Berne.

La motionnaire répond que cet aménagement est incohérent; elle est rejointe par le président qui l'estime catastrophique.

La commissaire pense que ces poteaux sont nécessaires. Elle se demande pourquoi ne pas avoir évoqué la place Dorcière.

La motionnaire répond s'en être tenue à ce qui s'est détérioré. Elle ajoute que la place Dorcière n'a pas encore été aménagée.

Le président rappelle qu'une autre motion porte justement sur cette place.

Un commissaire demande s'il est vraiment envisageable de retoucher ces panneaux.

La motionnaire est d'avis qu'il faut revoir complètement l'aménagement. Elle répète que ces interdictions devant l'Hôtel Wilson ne visent qu'à contrarier les automobilistes.

Le commissaire remarque qu'il faudrait donc corriger ce qui peut l'être, ce à quoi la motionnaire acquiesce.

Une commissaire déclare qu'une pétition avait été déposée par des habitants à l'égard d'aménagements qui avaient déçu et d'une participation très limitée; elle se demande ce qu'il en est.

La motionnaire ignore ce qu'il en est du développement de cette pétition. Elle pense qu'il serait utile de reprendre certains de ces arguments et d'améliorer la concertation avec l'école et les parents.

A la suite de cet exposé, une commissaire propose l'audition de SURVAP, ce à quoi le président acquiesce, qui ajoute que le département sera entendu dans un second temps. Le président observe que tous les commissaires sont en faveur de ces auditions.

Séance du 2 mars 2021

Audition de M^{me} Nadine Fischer et M. Philippe Nussbaum, représentants du comité de l'Association des habitants des Pâquis (SURVAP)

Les auditionnés sont venus exposer les difficultés auxquelles sont confrontés les habitants des Pâquis et les actions menées par leur association.

M. Nussbaum rappelle en préambule les buts de l'association SURVAP; il mentionne que l'association cherche à embellir le quartier depuis des années. Il rappelle que ce quartier est pris en étau entre deux axes principaux, générant un trafic de transit important contre lequel SURVAP se bat depuis longtemps. Il mentionne ensuite que l'on constate une volonté citoyenne depuis quelques années allant dans le même sens avec, par exemple, une pétition destinée à diminuer le trafic de transit. Il en vient alors à la motion et remarque que SURVAP est évidemment d'accord avec plusieurs de ses invites, mais il observe que l'association est plutôt en faveur de la fermeture de certaines rues.

En référence à la première invite, M^{me} Fischer déclare que la vespasienne située sur la place de la Navigation est une nécessité sur cette place qui abrite un marché et qui est un lieu de rencontre. Elle observe que cette infrastructure n'est toutefois pas belle et pense qu'il serait possible de la végétaliser de manière à l'embellir. Elle signale en outre qu'il y a plutôt une carence de WC aux Pâquis. M. Nussbaum ajoute à cet égard que parmi les propositions de SURVAP figurent de nouvelles toilettes publiques.

M. Nussbaum évoque ensuite la seconde invite portant sur le plan de circulation et la prolifération de panneaux en observant que la situation actuelle est le résultat de nombreuses discussions. Cela étant, il pense qu'il devrait être possible de revoir ces panneaux, le but étant d'éviter le trafic de transit. Il se demande si de la végétalisation ne pourrait pas être développée pour servir cet objectif. Mais il rappelle qu'il est nécessaire de bien délimiter les espaces.

En ce qui concerne la suppression des bornes, M^{me} Fischer indique que SURVAP est opposée à leur suppression, au vu du nombre d'enfants évoluant dans ce secteur. Elle fait observer que ces bornes sont essentielles pour leur sécurité. Elle rappelle que ce tronçon de rue a fait l'objet de discussions durant des années. Elle observe en outre que les voitures ne comprennent pas que ce tronçon est piétonnisé et tentent encore de l'emprunter.

Le président pense que ce sont des problématiques d'aménagement, qu'il faut résoudre. Pour lui, ces potelets sont un aménagement bâclé.

M^{me} Fischer signale que l'espace vers le temple est mieux aménagé.

M. Nussbaum signale que ces aménagements permettent, quoi qu'il en soit, une réappropriation des espaces publics par les habitants et les enfants.

Rappelant que ce quartier est parmi les plus bétonnés de la ville, le président questionne encore les personnes auditionnées sur la dernière invite et demande quelles sont les propositions de SURVAP.

M^{me} Fischer mentionne que deux bureaux d'étude ont apporté des idées intéressantes avec des aménagements végétalisés.

M. Nussbaum précise que les habitants ont été consultés. Il remarque que deux concepts d'aménagements portant sur des zones clés du quartier ont été développés et envoyés au Conseil administratif et au Canton. Il précise que SURVAP n'a pas encore eu de retour. Il évoque encore la place Plantamour et concède que cette place est très mal aménagée. Mais il rappelle que le financement de cette place est en partie privé; il imagine qu'il serait peut-être nécessaire de compléter l'aménagement existant.

Un commissaire demande s'il y a une urgence à l'égard des mesures à prendre.

M^{me} Fischer déclare que le tronçon sur la rue de Berne demeure problématique pour des questions de sécurité.

M. Nussbaum précise qu'il serait bon d'améliorer l'aménagement existant.

Un autre commissaire remarque que, selon l'étude du bureau d'urbanisme Les Fmr, les potelets de la rue de Berne pourraient être supprimés si le tronçon de la rue de Berne était piétonnisé, et il demande si SURVAP partage cette idée.

M. Nussbaum acquiesce en mentionnant que ce projet serait plus cohérent et plus convivial.

M^{me} Fischer ajoute qu'il serait également nécessaire de végétaliser ce secteur.

Une commissaire observe que la vespasienne ne pose donc pas de problème. Elle se demande si le mobilier urbain est suffisant à Plantamour.

M^{me} Fischer déclare qu'il faut maintenir la vespasienne mais l'embellir. Elle remarque que des bancs seraient les bienvenus sur la place Plantamour.

M. Nussbaum remarque qu'il est possible de se demander si cette infrastructure est bien placée.

M^{me} Fischer ne pense pas que cette vespasienne ait un impact sur le nombre de gens se trouvant sur cette place.

M. Nussbaum pense que la place Plantamour est conçue pour éviter que des gens s'attroupent. Il rappelle qu'il y avait jadis des problèmes avec le Clubhouse.

Une commissaire remarque que SURVAP a des propositions intéressantes mais elle se demande si l'association s'est posé la question des nuisances nocturnes et des plaintes inhérentes.

M. Nussbaum répond que le tapage nocturne est généralisé dans ce quartier. Il ajoute que si la population peut se réapproprier certains lieux, les nuisances diminueront. Il salue par ailleurs le projet de médiation nocturne.

A la question du président de savoir si SURVAP aurait des demandes supplémentaires à ajouter à la motion, M. Nussbaum fait remarquer qu'il y a déjà la pétition portée par SURVAP.

Une commissaire déclare avoir été impressionnée par le travail qui a été mené en amont de la pétition. Elle se demande si cette motion va dans le même sens.

M^{me} Fischer déclare que cette motion est un peu incohérente puisque l'embellissement va de pair avec la piétonnisation.

Une commissaire fait observer que tous ces problèmes pourraient être réglés en végétalisant et en piétonnisant ce quartier, ce à quoi M. Nussbaum acquiesce.

Cette commissaire mentionne qu'elle aurait ajouté la place Dorcière dans cette motion.

Le président rappelle qu'une motion du Parti socialiste avait été votée pour la place Dorcière, mais il observe que le conseiller administratif Pagani avait indiqué que cette place resterait le site de la gare routière. Il indique toutefois que les visions ont changé au sein du Conseil d'Etat.

M. Nussbaum indique que SURVAP participerait volontiers à la réflexion portant sur cette place.

Une commissaire demande ensuite ce qu'il en est du trafic automobile en lien avec le parking de la rue de Berne.

M. Nussbaum répond qu'il faudrait un aménagement plus cohérent afin de faire respecter les délimitations des espaces.

A une question de la commissaire sur l'origine du trafic de transit, M. Nussbaum indique qu'il s'agit d'automobilistes cherchant à échapper aux bouchons sur les quais ou dans la rue de Lausanne.

A une question de la commissaire sur la possibilité de fermer d'autres axes, M. Nussbaum indique qu'un axe fermé permettrait d'avoir une cohérence sur l'aménagement du quartier.

Un commissaire demande si SURVAP a entendu parler du projet prévoyant de transformer le parking de la rue des Alpes en habitations avec des places souterraines et la création d'un parc du monument Brunswick jusqu'à la place Dorcière. Il observe que le conseiller administratif Pagani avait indiqué avoir évoqué ce projet dans le cadre de la fermeture partielle de la rue de Berne.

M. Nussbaum et M^{me} Fischer disent ignorer de quoi il s'agit.

Séance du 4 mai 2021

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, accompagnée de M^{mes} Charlotte Malignac, codirectrice du département, et Hélène Vandembroucke, adjointe de direction et M. Nicolas Betty, chef du service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

M. Betty a rappelé que cette place avait été réaménagée en 2006 avec la vespasienne, à la suite des demandes des habitants et de l'association. Il ajoute que la proposition en cours d'étude vise à conserver cet aménagement qui est récent, tout en poursuivant les aménagements sur des espaces nouveaux du quartier. Il signale encore que des toilettes autonettoyantes prévues dans le cadre de la proposition PR-1317 – crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes, accepté par le Conseil municipal le 9 octobre 2019 – seront disposées dans le quartier, ce qui permettra de réfléchir à la suppression de la vespasienne sur la place de la Navigation. Quant au plan de circulation, il explique que ce dernier a été mis en place en 2014 avec l'idée de fonctionner en boucle. Il mentionne que ce résultat est issu du travail de concertation avec les associations des Pâquis. Il rappelle que ce principe vise à limiter le trafic à l'intérieur du quartier. Il observe que des avancées de trottoir ont été réalisées avec un début de végétalisation. Il mentionne que l'idée à présent est de simplifier les panneaux de signalisation et d'en réduire le nombre. Il indique enfin que les équipements disposés sur la rue de Berne datent de 2014-2019 et l'ont été en lien avec les associations du quartier.

Le président signale que cet aménagement ne semble pas compréhensible pour les automobilistes qui rentrent encore dans cette rue et qui doivent rebrousser chemin.

M. Betty répond que l'idée est maintenant d'aller plus loin en végétalisant ces espaces, de concert avec les associations du quartier tout en conservant le fonctionnement actuel. Quant à la renaturation de la place Plantamour, il mentionne que des plantations ont été réalisées, des plantations jugées positivement par la Ville et les propriétaires qui ont rénové les bâtiments. Il précise qu'il est nécessaire que la végétation grandisse.

M. Betty évoque ensuite la «croix verte», qui est un principe issu de la réflexion sur la sécurisation et l'embellissement du quartier. Il ajoute qu'une pétition a été déposée, demandant exactement la même chose, et mentionne que la Ville va dans ce sens. Il remarque que différents aménagements dans l'ensemble du quartier seront donc réalisés, pour certains à court terme puisqu'ils ne posent aucun problème, d'autres à moyen terme nécessitant une concertation avec les associations et le Canton et, enfin, des aménagements à long terme, présentant des difficultés.

Une commissaire remarque que c'est l'esthétique des toilettes publiques de la place de la Navigation qui pose un problème et demande si cet aspect peut être amélioré.

M. Betty répond que si ce n'est que l'esthétique qui pose un problème, il est évident qu'il est possible de mener une réflexion.

Une autre commissaire demande si tout est déjà en cours d'étude.

M. Betty répond par la négative et mentionne que plusieurs aménagements ont été réalisés à l'issue du travail de concertation. Il ajoute que d'autres mesures avaient été identifiées, des mesures que l'on peut résumer à travers le projet de la «croix verte». Il mentionne qu'il a fallu prioriser un certain nombre d'éléments pour débloquer les cœurs piétonniers, comme les aménagements des quais et de la moyenne ceinture. Il ajoute qu'il y a aujourd'hui la volonté d'aller de l'avant et de poursuivre les aménagements. Il mentionne que dans certains cas il sera nécessaire de passer par des étapes fonctionnelles avant de mener les études.

Une commissaire déclare avoir bien compris que rien n'était chiffré, mais elle se demande si une estimation grossière a été établie.

M. Betty répond qu'il n'est pas possible de calculer l'ensemble des aménagements et mentionne que c'est l'un des enjeux à venir afin de valider les hiérarchisations de ces aménagements.

La commissaire remarque que cette priorisation sera définie avec les acteurs concernés.

M. Betty acquiesce en mentionnant que la rue de Berne et la rue du Môle seront sans doute les premiers espaces à faire l'objet de ces projets.

Une autre commissaire imagine que les panneaux dont le nombre va être réduit étaient utiles et se demande comment cette question sera gérée.

M. Betty répond que des panneaux ont été placés lors de la mise en service du nouveau fonctionnement; il relève que les usagers connaissent à présent le fonctionnement de cet espace.

Une autre commissaire entend que de nombreuses choses ont déjà été faites. Cela étant, elle remarque que les toilettes de la place de la Navigation sont extrêmement utiles selon les habitants qui estiment par contre que leur esthétique doit être revue.

M. Betty acquiesce et mentionne que les services ont les mêmes retours et il observe qu'il est même nécessaire d'en ajouter dans le quartier.

A une question de la commissaire sur la date de l'aménagement de la rue de Zurich, M. Betty indique qu'il date de 2015-2016.

La commissaire signale encore qu'il ne faudrait pas rouvrir la rue de Berne dont la fermeture a été obtenue après une longue lutte, ce à quoi M. Betty acquiesce.

Séance du 25 mai 2021

Prises de position, vote des amendements et vote final

Une commissaire, au nom des Verts, annonce deux propositions d'amendement.

Première invite

Remplacer «disparition» par «habillage de la vespasienne de la place de la Navigation» et enlever tout le reste de la phrase pour plus de cohérence.

Troisième invite

Suppression de la troisième invite pour respecter le souhait des habitants.

Un commissaire, au nom du Parti démocrate-chrétien, est favorable à la proposition sur la première invite. Il ajoute que cela est en concordance avec l'avis du département. Concernant la suppression de la troisième invite, cela s'inscrit dans un plan plus large du département sur les travaux qui ne sont pas terminés dans le secteur des Pâquis. Le Parti démocrate-chrétien soutient ces amendements.

Une commissaire socialiste propose de supprimer la deuxième invite sur les panneaux de circulation. En l'occurrence, l'association avait souligné qu'ils étaient nécessaires pour la circulation des voitures.

Le président rétorque que l'invite se concentrait surtout sur la prolifération des panneaux. Il a été répondu que le plan de circulation sera amélioré.

Une commissaire Verte confirme que des solutions sont en cours au département.

Un commissaire socialiste confirme la proposition de supprimer la deuxième invite, étant donné les engagements du département.

Votes

Suppression de la deuxième invite

La suppression de la deuxième invite est acceptée par 9 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 UDC) contre 6 non (3 PLR, 2 PDC, 1 MCG).

Modification de la première invite («l’habillage de la vespasienne de la place de la Navigation»)

La modification de la première invite est acceptée par 14 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 3 PLR, 1 MCG, 2 PDC) contre 1 non (UDC).

Suppression de la troisième invite

La suppression de la troisième invite est acceptée par 9 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 PLR) contre 2 non (PLR) et 4 abstentions (1 UDC, 1 MCG, 2 PDC).

Motion amendée

La motion M-1527 amendée est acceptée par la commission de l’aménagement et de l’environnement par 12 oui (1 EàG, 3 Ve, 4 S, 1 UDC, 3 PLR) et 3 abstentions (2 PDC, 1 MCG).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

- Le Conseil municipal demande au Conseil administratif,
- l’habillage de la vespasienne de la place de la Navigation;
 - la renaturation de la place Plantamour;
 - le déploiement de toute mesure permettant de faire du quartier des Pâquis un quartier accueillant, convivial, aménagé avec charme, tant pour ses habitants que pour les nombreux touristes qui y défilent chaque année.